

## **ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

**Emprises foncières situées rue Laplace à Saint-Quentin  
Cadastrées BM 354, BM 353, BM 360, BM 367, BM 366  
et BM 368**



# DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## 1. Notice explicative

### I. Objet de l'enquête

La présente enquête a pour objet le déclassement d'une partie du domaine public de Saint-Quentin rue Laplace à Saint-Quentin (02100), à usage de parking, allée piétonne et terrain d'agrément.



Légende :  Parcellaire total  
 Emprise du projet de déclassement

## II. Choix de la procédure juridique

Dans ce présent dossier, la Commune de Saint-Quentin soumet à enquête publique le déclassement d'une emprise foncière située rue Laplace à Saint-Quentin appartenant de fait au domaine public, correspondant à un parking, ainsi qu'une allée piétonne et terrain d'agrément.

Ce déclassement permettra la réalisation d'un projet de construction de 24 logements individuels, visant à développer une offre nouvelle de logements à Saint-Quentin, constituée de maisons individuelles. Cette offre nouvelle va plus particulièrement faciliter l'accueil de jeunes ménages salariés.

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, ce qui permet à la Commune de le gérer avec plus de souplesse, et notamment de l'aliéner. Cette procédure de déclassement relève de la compétence du Conseil Municipal et doit donc faire l'objet d'une délibération.

L'enquête publique, comme définie à l'article L.134-2 du Code des relations publiques avec l'Administration « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision ».

Par délibération en date du 24 juin 2024, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du lancement de la procédure de déclassement des parcelles BM 353, BM 354, BM 360, BM 366, BM 367 et BM 368p, situées rue Laplace à Saint-Quentin.

## III - Déroulement de l'enquête

Le projet de déclassement des emprises foncières cadastrées BM 353, BM 354, BM 360, BM 366, BM 367 et BM 368p, en vue d'une cession à PARTENORD Habitat est soumis à enquête publique du lundi 7 octobre 2024 au lundi 21 octobre 2024.

Le dossier d'enquête publique est déposé à la Mairie de Saint-Quentin Place de l'Hôtel de Ville durant cette période aux heures d'ouverture de la Mairie, afin que le public puisse le consulter et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Au cours de cette période, le dossier est consultable sur le site internet de la Commune de Saint-Quentin : <http://www.saint-quentin.fr>

Le public pourra adresser ses observations au Commissaire-enquêteur par correspondance au siège de l'enquête public à : Monsieur le Commissaire enquêteur – Mairie de Saint-Quentin Place de l'Hôtel de Ville, 02100 SAINT-QUENTIN.

Ou bien à l'adresse mail suivante : [stquentin-laplace-enqpublique@orange.fr](mailto:stquentin-laplace-enqpublique@orange.fr)

Pour être recevables, ces observations par courrier devront être reçues pendant la durée de l'enquête.

Monsieur Pascal HIRSON a été désigné commissaire-enquêteur et assure durant le temps de l'enquête les permanences suivantes :

- le lundi 7 octobre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le samedi 12 octobre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 17 octobre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 21 octobre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'expiration du délai d'enquête, Monsieur le Commissaire-enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête. Il transmettra, dans un délai d'un mois, le dossier à la Mairie de Saint-Quentin accompagné de son rapport et conclusions motivées précisant s'il est favorable ou non au projet de déclassement.

L'avis d'enquête publique sera affiché 15 jours avant l'enquête publique à la Mairie. Cinq panneaux sont mis en place le long de la rue Laplace depuis le jeudi 18 septembre 2024.

De plus, l'avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête a été publié dans deux journaux locaux (Aisne Nouvelle et l'Union) quinze jours minimum avant le début de l'enquête, et le sera ensuite dans les huit premiers jours suivant le début de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal décidera de la suite à donner au projet de déclassement des emprises foncières. Sa délibération sera motivée si elle passe outre aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur.

Toute information relative au dossier soumis à enquête publique peut être demandée auprès de l'accueil de la Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin.

Le public peut consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique au service des Affaires Immobilières 58 bd Victor Hugo (siège de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois) aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la Ville de Saint-Quentin : <http://www.saint-quentin.fr>

#### **IV - Historique et Enjeux du projet**

La Ville de Saint-Quentin a acquis ce foncier en 2011 à la Maison du Cil et Habitat Saint-Quentinois à l'occasion du 1<sup>er</sup> programme de rénovation urbaine pour permettre la construction d'une zone pavillonnaire à l'époque par la Foncière Logement qui n'a pas été en mesure de réaliser son programme.

Le terrain représente une superficie totale de 16 959 m<sup>2</sup>, la désaffectation représente une surface d'environ 6 629 m<sup>2</sup> et environ 10 330 m<sup>2</sup> resteront à appartenir à la commune à usage de terrain d'agrément.

La nouvelle géographie prioritaire, découlant de la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale du 21 février 2014, a désigné le quartier Europe prioritaire.

Le quartier Europe est un grand quartier construit dans les années 60-70. Il compte 6 380 habitants. Situé en limite d'urbanisation à l'extrême Nord-Est de la commune de Saint-Quentin, il communique peu avec le reste de la Ville sauf par son entrée ouest qui le connecte à la route principale d'accès au centre-Ville. Il bénéficie d'une certaine diversité : équipements notamment sportifs, centre commercial, écoles.

Le terrain situé rue Laplace se situe au Nord-Ouest de la Ville et représente une superficie totale de 16 959 m<sup>2</sup>, laissé sans construction depuis la fin du 1<sup>er</sup> programme de Rénovation urbaine et la démolition de 4 immeubles de logements collectifs sociaux. Le terrain objet de la présente enquête publique représente une surface d'environ 6 629 m<sup>2</sup>. La commune restera propriétaire du surplus d'environ 10 330 m<sup>2</sup>.

Partenord a prévu un programme de 24 logements individuels de type pavillonnaire, avec jardin ; il s'agit de logements destinés à la location avec 12 logements de type IV et 12 logements de type III.

Ce projet va offrir des conditions de logements plus qualitatives à des ménages Saint-Quentinois aux revenus modestes à très modestes, dans des logements parfaitement adaptés aux besoins qu'ils expriment (accessibilité des logements pour les locataires vieillissants, espaces privatifs, petit jardin, proximité d'équipement publics de proximité) et qui leur permettront de profiter d'un meilleur confort de vie.

## V – Gestion du stationnement et de l'environnement rue Laplace

### Etat du stationnement rue Laplace

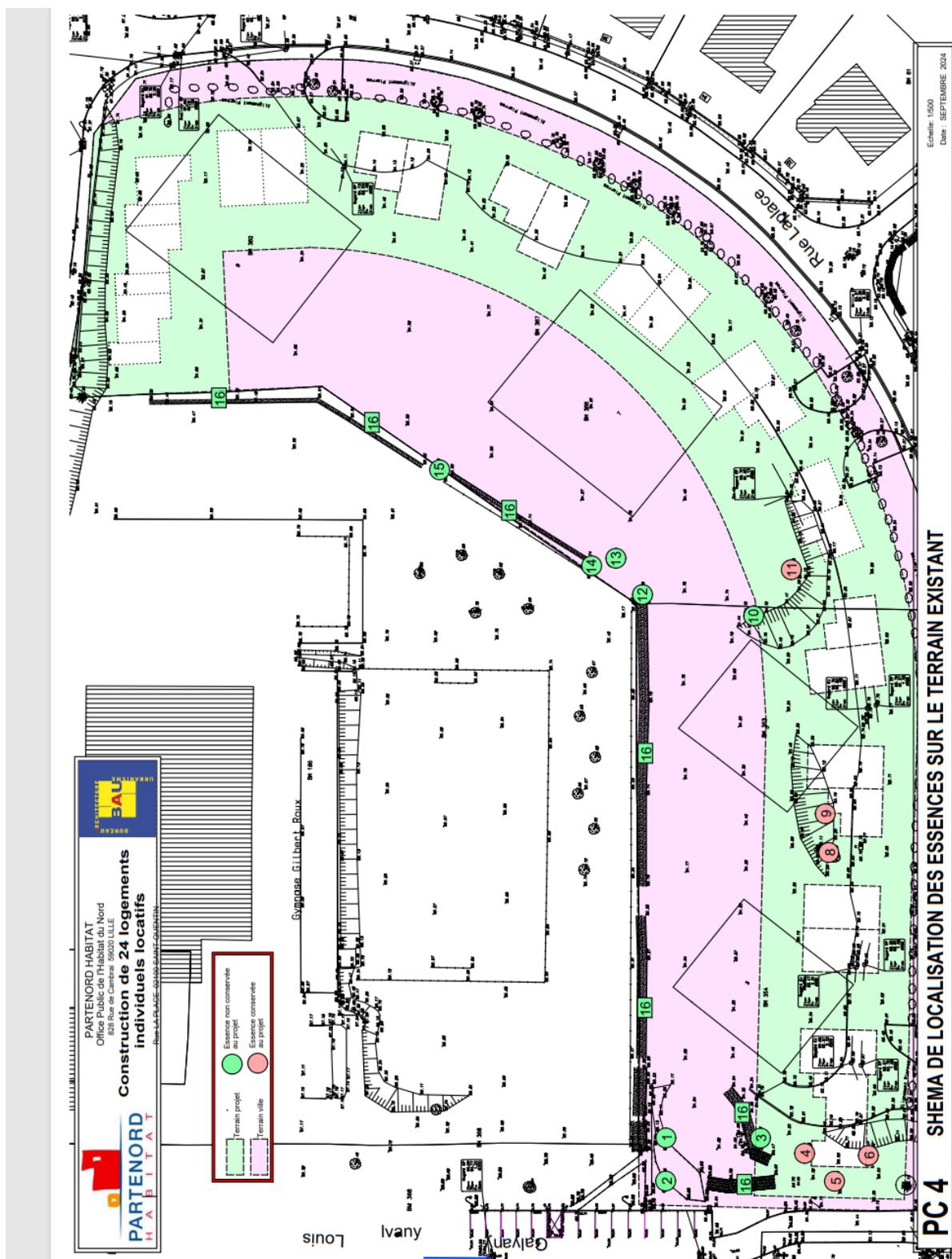
Afin d'anticiper le déclassement des espaces publics notamment du stationnement, la Ville a engagé une étude sur son utilisation avec un comptage sur différents créneaux.

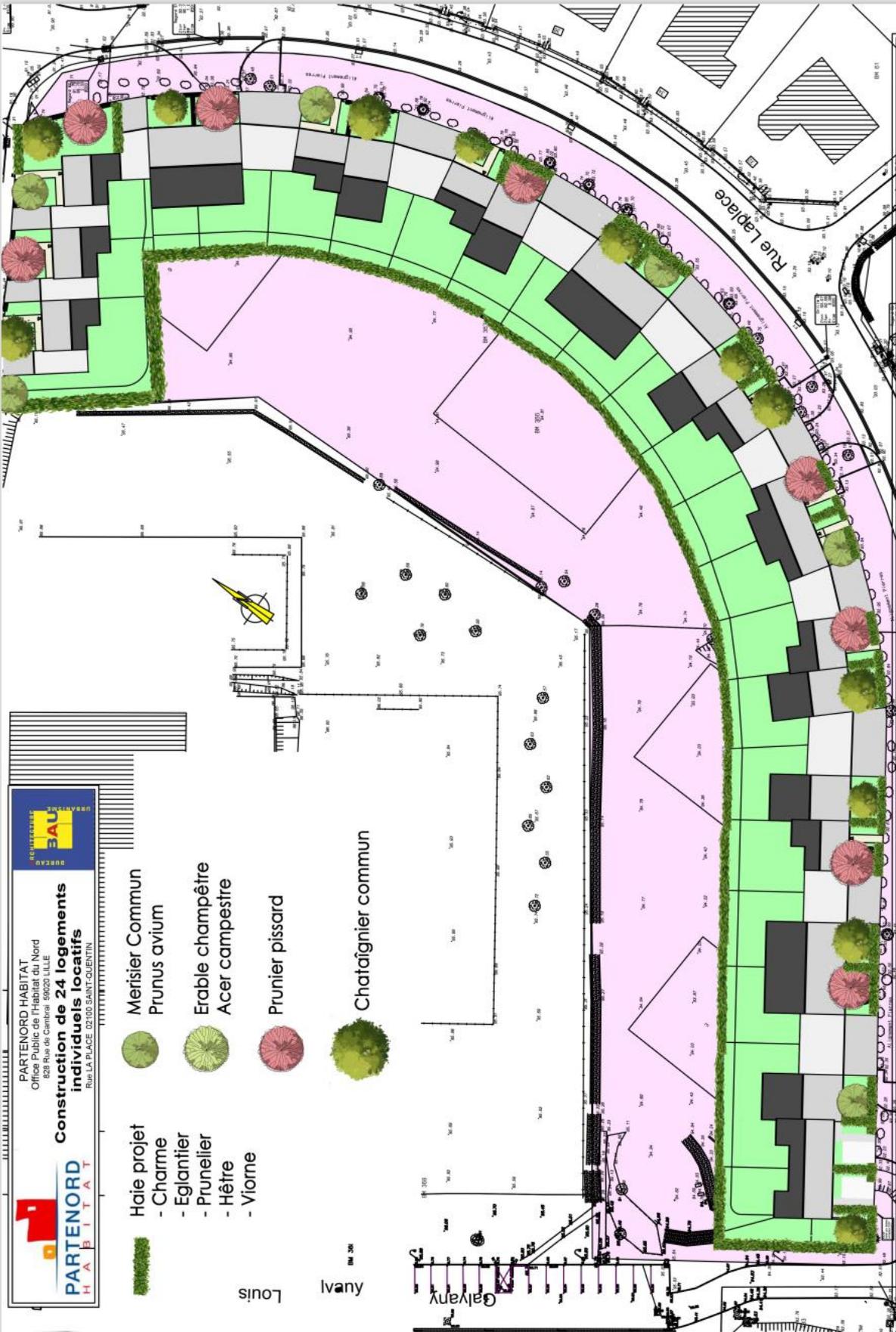
Dans le périmètre du projet futur de Partenord, il a été identifié environ 78 places, situées le long de la rue Laplace.

Le parking avait été dimensionné par rapport aux tours démolies par Partenord.

## Environnement paysager

Le long des maisons, les essences présentes seront du châtaignier commun, prunier pissard, érable champêtre et merisier commun, à l'arrière des maisons une haie composée de charme, églantier, prunelier, hêtre viorne sera mise en place.

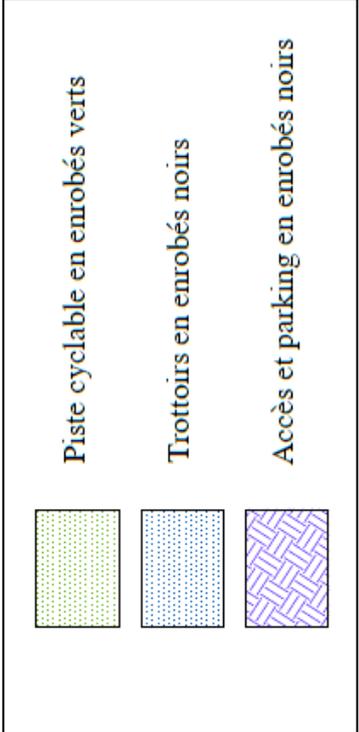
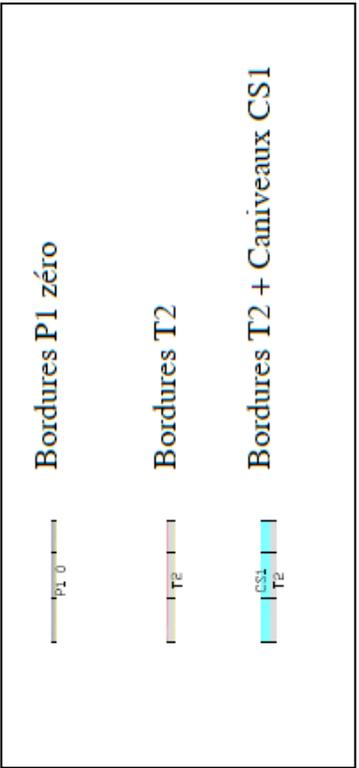
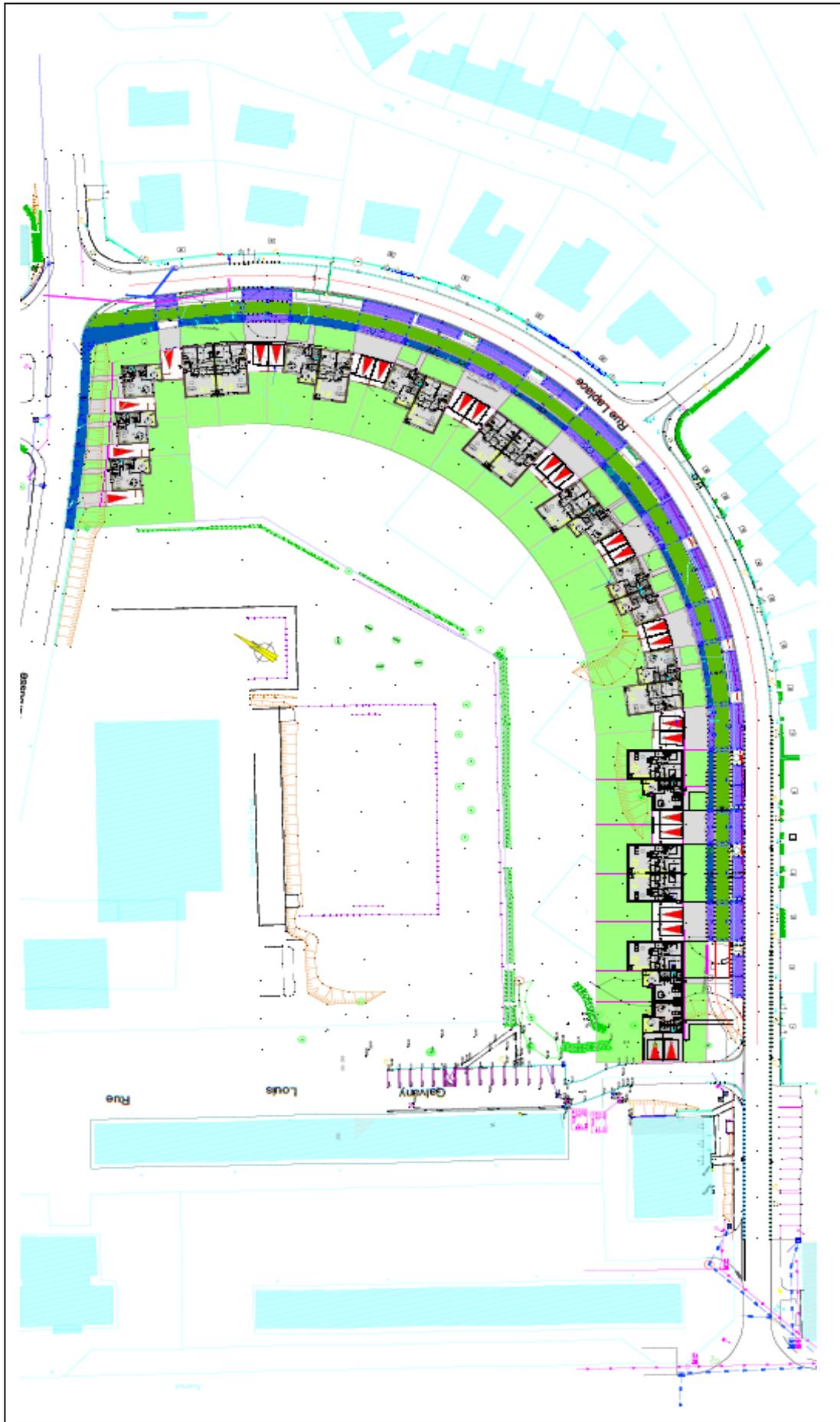






## VI - Plans de situation





**REQUALIFICATION DE  
LA VOIRIE  
PLAN  
d'AMENAGEMENT**